



REVUE DE PRESSE DU 01/08/2017

- 1- Le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a adopté récemment un projet de Règlement relatif au marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque de change, a appris lundi l'APS auprès de la Banque d'Algérie. L'adoption de ce règlement par le CMC, lors d'une session ordinaire tenue le 10 juillet, "est motivée par le fait que le régime de change applicable en Algérie est un régime flottant. Ainsi, il expose, de par la fluctuation des cours de change, les opérateurs économiques et investisseurs à des risques de change lors de la réalisation de leurs transactions internationales, pouvant leur occasionner des pertes de change substantielles", explique la même source.

APS.

- 2- Le délai du dépôt des comptes sociaux de l'exercice 2016 des sociétés commerciales dotées de la personnalité morale a été reporté au 30 septembre 2017 au lieu du 31 juillet, a indiqué lundi le Centre national du registre de commerce (CNRC) dans un communiqué. Le CNRC rappelle que les sociétés concernées par cette procédure sont les Sociétés par action (SPA), les Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), les Sociétés à responsabilité limitée (SARL), les Sociétés en nom collectif (SNC) et les Sociétés en commandite simple (SCS).

APS.

- 3- Le Ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a reçu à Alger, les ambassadeurs, respectivement, de Russie, d'Espagne, du Portugal, de la Finlande et du Koweït, avec lesquels il a évoqué la coopération entre l'Algérie et chacun de ces pays, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de son entrevue avec l'ambassadeur russe, Alexandre Zolotov, les deux parties ont évoqué l'état de la coopération et du partenariat économique et les moyens de leur consolidation.

APS.

- 4- Le Premier Ministre, Abdelmadjid Tebboune, a présidé dimanche un Conseil interministériel consacré à l'examen du dossier relatif au montage industriel des véhicules automobiles, indique lundi un communiqué des services du Premier Ministre. Ce Conseil interministériel s'est tenu en présence notamment des ministres, respectivement, des Finances, de l'Industrie et des mines et du Commerce, ainsi que du représentant du ministère de la Défense nationale, du Gouverneur de la Banque d'Algérie et du représentant de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF).

APS.



- 5- Les importations des véhicules de tourisme par les concessionnaires ont connu un recul substantiel au cours du 1er semestre 2017 de l'ordre de 71% en terme de valeur et de plus de 78% en terme de nombre, a appris l'APS après d'un haut responsable des Douanes. Ainsi, entre janvier et fin juin 2017, la facture des véhicules de tourisme importés par les concessionnaires automobiles s'est chiffrée à 111,33 millions de dollars contre 382,52 millions de dollars au même semestre de 2016, soit une chute de 71% en terme de valeur, précise-t-il.

APS.

- 6- Le Ministère de l'Industrie et des mines va revoir en profondeur la politique des avantages fiscaux accordés dans le cadre du dispositif SKD/CKD, après avoir constaté "plusieurs dysfonctionnements" depuis sa mise en œuvre en 2000, a indiqué lundi le ministère dans un communiqué. Sur la base d'une étude réalisée par son département ministériel, le ministre de l'Industrie et des mines, M. Mahdjoub Bedda, a jugé "urgent de revoir en profondeur la politique des avantages fiscaux accordés dans le cadre du dispositif SKD/CKD, qui a non seulement diminué les recettes budgétaires de l'Etat mais aussi les réserves de change, sans atteindre les objectifs prévus", signale le ministère.

APS.

- 7- Le Ministre de la Justice, Garde des sceaux, Tayeb Louh, a révélé lundi à Alger que plusieurs lois feraient l'objet d'une révision à l'effet de adapter au nouveau modèle économique, à l'instar du code de commerce dans son volet relatif aux contrats et au sauvetage des entreprises en difficultés financières et du code civil dans ses dispositions portant assurances en nature.

APS.

- 8- La consommation nationale en énergie électrique a enregistré dimanche un nouveau record suite à la hausse des températures, a indiqué lundi Sonelgaz dans un communiqué. L'opérateur du système électrique a enregistré ce record en terme de puissance électrique le dimanche 30 juillet à 15h, qui a atteint 13.881 Mw, soit une hausse de 8,1% par rapport au pic de l'année 2016 qui avait atteint le 1er août une puissance de 12.839 Mw, précise le communiqué Rappelant que la consommation électrique est fortement liée à la hausse des températures, Sonelgaz prévoit de nouvelles pointes de consommation durant cet été.

APS.

- 9- Cent quatre-vingt-six (186) personnes ont trouvé la mort et 4.779 autres ont été blessées dans 4.043 accidents de la route survenus en zones urbaines durant le deuxième trimestre de 2017, selon un bilan publié lundi par les services de la Sûreté nationale. Le facteur humain reste la principale cause de ces accidents, selon le bilan.

APS.



A lire : Banque d'Algérie: un nouveau règlement pour la couverture du risque de change

Le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a adopté récemment un projet de Règlement relatif au marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque de change, a appris lundi l'APS auprès de la Banque d'Algérie.

L'adoption de ce règlement par le CMC, lors d'une session ordinaire tenue le 10 juillet, "est motivée par le fait que le régime de change applicable en Algérie est un régime flottant. Ainsi, il expose, de par la fluctuation des cours de change, les opérateurs économiques et investisseurs à des risques de change lors de la réalisation de leurs transactions internationales, pouvant leur occasionner des pertes de change substantielles", explique la même source.

Dans ce sens, ce nouveau règlement offre la possibilité aux opérateurs économiques et aux investisseurs "de se prémunir de ces risques de change, en permettant aux intermédiaires agréés le recours à une panoplie d'instruments de couverture de risques de change, en les autorisant à effectuer, pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle, des opérations de couverture de risque de change devises contre dinars".

Ce règlement encadre ce segment de l'activité bancaire relatif au marché interbancaire des changes "en l'assortissant de règles d'éthique et de bonne conduite très précises", souligne la Banque centrale qui relève que ces règles sont applicables à tous les intervenants sur le marché interbancaire des changes, qui sont strictement tenus de les respecter

Soulignant que ce règlement s'inscrit dans la suite logique de la modernisation de la réglementation des changes, la Banque d'Algérie avance que ce nouveau dispositif constitue un "jalon important dans l'amélioration du climat des affaires".

Ainsi, il permettra aux opérateurs économiques et investisseurs d'avoir une "meilleure lisibilité et visibilité" quant à la maîtrise des coûts et risques liés aux transactions internationales durant toutes les étapes de leur réalisation.

Eu égard à leur nouveauté et à leur degré de technicité élevé, les dispositions prévues par ce Règlement relatif au marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque de change "seront mises en œuvre, de façon progressive et didactique, par l'organisation de rencontres et de séances de travail régulières, avec les banques commerciales, tout au long du processus d'élaboration des instructions d'application y afférentes", assure la Banque d'Algérie.

Pour assurer une mise en œuvre efficace de ce règlement, la Banque d'Algérie a choisi d'opérer par étapes dont la première sera liée aux opérations de change à terme classiques.

Quant aux instruments plus complexes tels que les opérations de change et les swaps de devises, ils seront introduits au fur et à mesure de l'adaptation de la place bancaire aux conditions de leur lancement.

APS.